

EPREUVE : COMPTABILITE
Session juin 2016

Employé(e) comme collaborateur dans un cabinet d'expertise comptable, le dossier de l'entreprise VENISE vous est confié. Toutes les opérations réalisées sont assujetties au taux normal de TVA. L'entreprise clôture son exercice le 31/12/N.

Il vous est demandé :

1. de procéder aux écritures nécessaires pour les opérations diverses de juin N en indiquant le journal auxiliaire dans lequel l'écriture s'inscrit.
2. de calculer et d'enregistrer la déclaration de TVA du mois de mai N.
3. de rappeler ce que sont : les livraisons intracommunautaires, les acquisitions intracommunautaires, les importations et les exportations au regard de la taxe sur la valeur ajoutée.
4. de rappeler les modes d'exigibilité de la TVA en matière de biens et de services acquis en France.
5. de rappeler les conditions dans lesquelles une entreprise peut demander le remboursement d'un crédit de TVA.

Licence PME-PMI

Année universitaire 2015-2016

Annexe 1

Opérations diverses du mois de juin N

02/06/N

Facture n° 130 au client C
Marchandises, brut HT 1 650,00. Remises 3 % et 5 %.
Port forfaitaire : 5 % du net commercial HT.
Consignation de 5 conteneurs au prix HT de 50 €.
Paiement à crédit.

04/06/N

Facture n° 131 au client T
Marchandises, brut HT 2 800,00. Remises 2 % et 4 %.
Port débours : 102,50 HT.
Consignation de 8 conteneurs à 50,00 HT.
Paiement par retour de courrier sous escompte de 2 % ou fin de mois.

05/06/N

Livraison et facturation d'une calibreuse : 12 000 HT. Facture F112.
Un acompte d'un montant de 15 % du montant HT avait été versé lors de la commande le 04/05/N.
Paiement en fin de mois.

06/06/N

Une lettre de change relevé n° 38 à échéance du 31 mai sur le client D d'un montant de 1 450,00, avait été remise à l'escompte le 26 mai.
Réception d'un avis d'impayé de la banque relatif à cette traite. Divers frais d'impayé sont également prélevés pour un montant de 36,00 HT.

07/06/N

Après accord avec le client D, une nouvelle lettre de change n° 48 à échéance du 30 septembre est créée comprenant le nominal de l'ancienne, les frais d'impayé et les intérêts de retard calculés au taux annuels de 10 %.

08/06/N

Achats de six extincteurs au prix unitaires de 320,00 HT. Paiement par chèque n° 4591.
Facture n° 597.

09/06/N

Facture d'avoir au client T pour retour des conteneurs repris à 80 % de leur prix de consignation.
Avoir AV12.

10/06/N

Facture du fournisseur H pour l'achat de 20 conteneurs au prix de 45,00 HT.
Paiement par chèque n° 4592.

11/06/N

Avoir n° 45 au client C pour le retour de quatre conteneurs consignés, repris à 80 % du prix de consignation. Le cinquième non restitué est facturé au prix de consignation.
Le paiement par lettre de change relevé pour solde de son compte est proposé au client C et accepté par celui-ci. LCR n° 52.

Licence PME-PMI

Année universitaire 2015-2016

12/06/N

Facture n° 13 du fournisseur R pour la livraison d'un matériel et outillage.

Prix d'achat 12 500,00 HT

Frais d'installation 1 500,00 HT

Frais de transport 1 000,00 HT

Coût d'acquisition 15 000,00 HT

Règlement par traite n° 920 à 60 jours fin de mois.

13/06/N

Signature d'un contrat de crédit-bail portant sur la livraison d'un camion d'une valeur de 25 000,00 HT.

Dépôt de garantie versé : 1 500,00.

Versement de la première mensualité : 2 500,00 HT.

Chèque n° 4593.

14/06/N

Remise à l'escompte de deux lettres de change relevé au 31 juillet de 3 400,00 et 5 200,00 de nominal.

LCR n° 40 et 41.

15/06/N

Réception d'un chèque du client T. La facture d'avoir pour l'escompte accordé est établie ce jour.

Avoir AV14.

16/06/N

Facture du fournisseur Z n° 662.

Marchandises, brut HT 3 200,00. Remises 4 et 6%.

Frais de transport : 230,00 HT.

Emballages consignés : 15 bidons à 24,00 TTC.

Paiement à 30 jours fin de mois ou au comptant sous escompte de 2 %.

17/06/N

Avis de débit de la banque pour domiciliation de LCR, montant : 2 450,00. LCR n° 512 et 915.

18/06/N

Avis de crédit de la banque n° 5679 pour la remise à l'escompte du 14/06/N.

Taux d'escompte 7 %. Services bancaires : 12,00 HT par traite.

19/06/N

Retour de 14 bidons au fournisseur Z repris à 21,60 TTC.

Le dernier bidon, détérioré est considéré comme vendu par le fournisseur.

Avoir n° 777.

20/06/N

Facture d'avoir du fournisseur Z pour retour d'un lot de marchandises défectueuses : brut HT : 500,00.

Un rabais supplémentaire de 1 % est accordé sur les marchandises conservées.

Avoir n° A78.

21/06/N

Paiement du fournisseur Z par chèque n° 4594 sous déduction de l'escompte de 2 %.

22/06/N

Acquisition intracommunautaire auprès d'un fournisseur allemand. Marchandises, brut HT : 1 670,00.

Facture GW51. Paiement par retour du courrier.

Licence PME-PMI

Année universitaire 2015-2016

23/06/N

Livraison intracommunautaire à un client italien. Brut HT : 1 900,00. Facture n° 132.

24/06/N

Païement de diverses factures :

Téléphone HT 320,00 – Facture n° 5425 – Chèque n° 4595.
Garagiste HT 246,00 – Facture n° 5727 – Chèque n° 4596.
Electricité HT 435,00 – Facture n° 7892 – Chèque n° 4597.

25/06/N

Remise à l'encaissement de trois LCR de 3 160,00, 2 080,00 et 1 540,00 de nominal.
Traites n° 43,44 et 45.

26/06/N

Avis de débit de la banque n° 5680 pour le remboursement d'une mensualité d'emprunt : 534,00 dont 184,00 d'intérêts.

27/06/N

Réception du chèque du client italien.

28/06/N

Païement du client allemand par chèque.

29/06/N

Réception de marchandises importées du Canada. Montant HT : 840,00. Païement immédiat par chèque bancaire. Facture n° C658. Chèque n° 4598.
La TVA payable en douane pour un montant de 170,00, est également payée ce jour par chèque bancaire n° 4599.

30/06/N

Avis de crédit de la banque n° 5681 pour la remise du 25/06/N. Services bancaires de 10,00 HT par traite.

Annexe 2

Informations pour la déclaration de TVA du mois de Mai

Ventes de marchandises en France HT	17 810,00
Exportations	4 540,90
Livraisons Union Européenne	3 215,50
Achats de marchandises en France HT	10 205,50
Acquisitions de marchandises dans l'Union Européenne HT	2 710,80
Acquisitions d'immobilisations en France HT	5 040,15
Acquisitions d'immobilisations dans l'Union Européenne HT	4 061,00
Crédit de TVA à reporter du mois d'avril	200,00

La TVA est payable le 14 de chaque mois par virement bancaire.